Image not found or type unknown

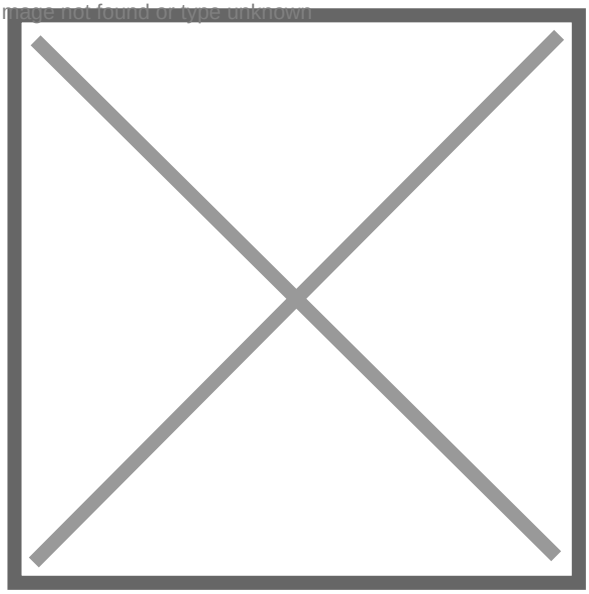

Fin de CDD et droit Pole Emploi

Par **JulieF**, le **24/01/2018** à **11:19**

Bonjour a tous,

Je vous remercie dores et déjà de l'aide que chacun pourra m'apporter.

Je vous expose les faits, voyant tout et son contraire sur différents forums.

Je suis actuellement en CDD :
- 1er contrat CUI (contrat aidé) du 02/12/13 au 01/12/14.
- Avenant N°1 au CUI : prolongation du 02/12/14 au 01/06/15. Prendra fin à l'échéance du terme soit 01/06/15
- Avenant N°2 au CUI : prolongation du 02/06/15 au 01/12/15. Prendra fin à l'échéance du terme soit le 01/12/15.
- CDD pour remplacement salarie absent : du 02/12/15 au 10/04/16 soit 4 mois. Il prendra fin automatiquement à l'échéance du terme soit le 10/04/16.
- Avenant N°1 au contrat a durée déterminée pour remplacement de salarié absent du 11/04/16 au 10/04/2017. soit 12 mois compte tenu du congé parental d'éducation du salarié remplacé.
Il prendra donc fin a l'échéance du terme soit le 10/04/17
Il est conclu dans les memes conditions que le contrat initial.
- Avenant N°2 au contrat a durée déterminée pour remplacement de salarié absent : du 11/04.2017 au 10/04/2018 soit 12 mois compte tenu du congé parental d'éducation du salarié remplacé.
Il prendra donc fin a l'échéance du terme soit le 10/04/18
Il est conclu dans les memes conditions que le contrat initial.

Je viens à ma question : Je ne souhaite pas renouveler mon contrat ni accepter CDI s'ils me

le proposent. Je suis actuellement en arrêt. Trop de pression subie.

Quels seront mes droits chômage et indemnisation? Aurais je une carence si je refuse une proposition? Dois je avertir l'employeur de mon refus ou bien le 11 Avril j'ai juste a ne pas me présenter? Et si l'arrêt se prolonge jusqu'au 10/04 quels seront alors mes droits Pôle emploi?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce LOOONG message.

Cordialement
Julie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés